

ABONNEMENT

| Saumur | |
|----------------------|--------|
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

| | |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 5 JUILLET

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a remarqué qu'au fond de tout républicain il y avait un jacobin, et derrière le jacobin, un césarien.

Tous les grands airs qu'ils prenaient l'an passé en face du boulangisme n'étaient que le résultat du dépit.

Opportunistes et radicaux avaient tour à tour espéré que ce général ambitieux mettrait son panache et sa botte au service de leur faction.

C'est seulement lorsqu'ils se sont aperçus que la botte se tournait contre eux et que le panache servait d'enseigne à une boutique rivale, qu'ils se sont pris à crier et à s'indigner.

Si Boulanger, créature de Ferry d'abord, de Clémenceau ensuite, avait cavalcadé sur son cheval noir, excitant les foules à porter leurs hommages à telle ou telle coterie opportuniste ou radicale, s'il n'avait pas voulu accaparer les portefeuilles dont disposait M. Ferry et volé la popularité dont jouissait M. Clémenceau, jamais l'idée ne fût venue à ces hommes politiques de le dénoncer comme un intrigant, de le poursuivre comme un conspirateur, de le condamner comme un félon et un prévaricateur.

Il fût resté le soldat patriote de la démocratie et on eût continué à le proclamer le représentant de la jeune armée républicaine.

Ce n'était nullement une question de principe, mais une question de jalousie qui les poussait contre le boulangisme ; la preuve en est que partout où ils trouvent un général politicien daignant reprendre, non à son compte, mais au leur, le rôle qu'ils avaient voulu faire jouer à Boulanger, ils le flattent, l'exaltent, le poussent, espérant tirer un bénéfice politique de sa renommée et de ses succès.

Pour l'instant, ils ont mis la main sur le général Tricoche et ils exploitent, au profit de leur faction, les services que, comme militaire, il a pu rendre à son pays.

C'est un spectacle où l'on ne sait si l'on doit rire de l'imprévoyance des républicains, ou s'indigner de leur complicité.

Ils ont jeté cet officier dans les luttes les plus violentes de la politique électorale et même dans l'arrondissement de Saint-Dié une campagne électorale où les plus dangereuses passions sont éveillées dans un but des plus misérables.

C'est l'armée tout entière, son attitude au milieu de nos discordes civiles, celle des officiers aux heures douloureuses du coup d'Etat de Décembre ou de l'insurrection du 18 mars, qui sont mises en cause, livrées aux polémiques de presse, dénaturées et exploitées dans un intérêt du parti.

On se rappelle qu'en 1851, le lieutenant Tricoche participa aux fusillades.

On invoque le témoignage des écrivains républicains qui, comme Ténol, ont signalé son rôle au 3 décembre.

On rappelle qu'en 1874, il commandait les troupes chargées de la répression des émeutiers.

Ce soldat devrait se contenter de déclarer qu'il n'a fait qu'obéir, remplissant son devoir de soldat ; mais la besogne du politicien qu'il a acceptée ne lui permet pas de se renfermer dans cette attitude, la seule digne d'un soldat. Il a besoin de chercher des excuses pour raser des voix, et alors il discute, il distingue, il ergote, il cherche à s'expliquer et même à s'excuser.

Il dit, à propos du 2 Décembre, qu'il « arriva quand la lutte était engagée. » et qu'il « garda avec ses hommes à pied une attitude purement défensive. »

Il ajoute : « J'eus alors le bonheur de réussir à calmer la population sans user de la moindre violence et par la seule persuasion. »

Cette explication fournie, il se retourne vers son concurrent qui, comme officier de l'armée régulière, dut remplir le douloureux et impérieux devoir de réprimer l'émeute en 1871, et il lui lance cette accusation odieuse dans la bouche d'un ancien général, d'un compagnon d'armes des Mac-Mahon et des Ladmirault :

« Mon concurrent n'a-t-il pas lui-même fustillé des Français qui défendaient la Commune et dont la plupart étaient, hélas ! de pauvres et honnêtes ouvriers ? »

S'il y a des républicains que de tels procédés n'émeuvent et que de telles polémiques n'inquiètent pas, s'ils ne comprennent pas le péril et l'indignité de ces discussions où le rôle de l'armée et des officiers est ainsi travesti et calomnié, c'est qu'ils ont perdu toute idée de justice et de prévoyance.

Ils ravalent au niveau des plus pitoyables intérêts politiques tout ce qui touche aux intérêts les plus nobles et les plus élevés du pays.

Ils ont écrasé et proscrit Boulanger ; chacun pensera qu'ils ont eu bien tort, ils étaient dignes de le servir et c'était le maître qui leur convenait.

CHARLES DUPUY.

A LA CHAMBRE

DANS LES COULOIRS — Toutes les fois que la Chambre, éprise d'un beau feu, s'impose une séance extraordinaire, vous pouvez être assuré que, ce zèle s'étant refroidi durant la nuit, nos députés ne se trouveront pas en nombre, le lendemain, pour délibérer. C'est ce qui s'est produit hier. La Chambre avait décidé de tenir séance, vendredi, pour achever la discussion du projet de loi portant modification du tarif général des douanes en faveur de certains produits originaires de la Tunisie.

A 2 heures, M. Floquet ouvrait la séance en présence d'une douzaine de députés ; à 2 heures 1/2 il se décidait à faire donner lecture du procès-verbal devant une cinquantaine de députés. Ce n'est qu'à trois heures qu'on a pu entamer l'ordre du jour, un quart de la Chambre se trouvant représenté.

En sorte que le peu d'intérêt durant la première partie de la séance se trouvait dans les couloirs où les conversations roulaient sur les pourparlers diplomatiques concernant le traité de Zanzibar et sur la date des vacances.

On croit toujours à la prolongation de la session jusqu'au 25 juillet, peut-être même jusqu'au 5 août, et cependant de nombreux députés persévèrent dans leur incrédulité. Ils estiment qu'on ne pourra, même dans ces conditions, discuter utilement le budget, que, par conséquent, retarder ainsi les vacances ne rimera à rien. Enfin, nous ne tarderons pas à être édifié, puisque la Chambre fixera aujourd'hui, probablement, la date de l'examen des rapports budgétaires, et que lundi ou mardi une décision devra être prise.

LA RÉGLEMENTATION DES HALLES CENTRALES. — Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cluseret et plusieurs de ses collègues, tendant à la réglementation des Halles Centrales. La prise en considération est déclarée conformément aux décisions de la commission.

Première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement dans le département de la Loire-Inférieure du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Nantes à Ligé, M. Baïhaut, rapporteur, demande l'urgence ; elle est déclarée.

L'ensemble du projet est voté à l'unanimité.

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL A VOIE ÉTROITE. — Première délibération sur le projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement dans le département du Cher du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Dun-sur-Auron à Langère, sur la ligne d'intérêt général de Châteaumeillant à la Guerche. M. Montaut, rapporteur, demande l'urgence, qui est déclarée, et l'ensemble dudit projet est adopté.

CAISSE DE RETRAITES DES OUVRIERS. — On a distribué hier une proposition de loi sur l'organisation d'une caisse de retraites des ouvriers, présentée par MM. Achille Adam et le baron Piérard. Ce projet comprend 21 articles. Dans l'exposé des motifs, les auteurs démontrent la nécessité de cette création pour l'ouvrier, insuffisamment protégé dans sa vieillesse contre la misère.

LE TARIF DOUANIER EN TUNISIE. — Première délibération sur le projet de loi portant modification du tarif des douanes en faveur de certains produits originaires de Tunisie. M. Ribot, au nom du gouvernement, demande l'urgence qui est déclarée.

La discussion générale est close.

La Chambre adopte une disposition de M. Sarrien portant taxation des vins à 0 fr. 60 par hectolitre jusqu'à 11 degrés.

9 articles du projet sont adoptés, ainsi que l'ensemble par 479 voix contre 24.

Un déjeuner intime a réuni avant-hier matin autour de Madame la Comtesse de Paris, chez Monseigneur le duc de Chartres, les membres de la famille d'Orléans, présents en ce moment à Paris ; M. Bocher et le colonel de Paréval.

Dans l'après-midi, réception également intime. De nombreuses personnes sont venues s'inscrire sur les registres de l'hôtel de la rue Jean-Goujon.

Madame la Comtesse de Paris, accompagnée du marquis d'Harcourt et de la vicomtesse de Butler, est partie hier soir, par l'Orient-express de six heures et demie, pour Marienbad, où elle arrivera ce soir. Elle a été accompagnée à la gare de l'Est par LL. AA. RR. le duc de Chartres, la duchesse de Chartres, la princesse Marguerite, M^{lle} d'Harcourt.

Le mariage du comte de Castellane avec M^{lle} Madeleine de Simard de Pitray, fille du général vicomte L. de Pitray et de la vicomtesse née de Flavigny, sera célébré lundi 7 juillet, à midi, en l'église Saint-Augustin, à Paris.

Les témoins seront, pour le marié : M. le maréchal de Mac-Mahon et M. le comte de Castellane, ses grand-oncle et oncle ; et pour la mariée : le général de Miribel, chef d'état-major général de l'armée, et M. le duc de Montesquiou-Fezencac, sénateur, son oncle.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 juillet 1890.

La spéculation à la baisse commentant les nouvelles de Bulgarie fait fléchir notre 3 0/0 à 90.97. Le 4 1/2 0/0 ferme à 106.60.

La solidité du Crédit Foncier l'empêche de subir les fluctuations du marché, il clôture à 4,267.

La Banque de Paris à 835, la Banque d'Escompte à 522, le Crédit Lyonnais à 740 font preuve d'une grande fermeté. La Société Générale reste à 480 et la Société de Dépôts et Comptes courants à 600.

Il nous paraît difficile qu'on puisse présenter à l'épargne un titre offrant plus de garanties que les 34,400 obligations de Corinthe, mises en souscription demain par le Comptoir National d'Escompte de Paris. Le canal de Corinthe est creusé ; il s'agit de le finir. Voilà le vrai but de cette souscription. Aussi, tous les travaux faits, tout l'actif de la Société ancienne sont affectés par privilège aux obligations émises. La Société ayant la pleine et entière faculté de fixer à sa convenance les droits de transit, il s'ensuit que l'intérêt et l'amortissement des 34,400 obligations susdites sont amplement assurés quoique les prévisions de trafic aient été ramenées à une évaluation des plus modérées.

La Société s'est réservée des ressources importantes destinées à parer à toute éventualité. L'intervention du Comptoir National d'Escompte, en permettant de finir le canal, assure même aux anciens porteurs de titres une annuité progressive dont ils peuvent déjà évaluer l'importance en voyant le succès avec lequel l'émission actuelle est accueillie. La souscription publique des 34,400 obligations 6 0/0 de première hypothèque sera close le 5 juillet. On souscrit dans toutes les banques.

NOUVELLES MILITAIRES

Nous avons reproduit, la semaine dernière, un bruit d'après lequel le 14^e dragons quitterait prochainement Tarascon pour Nice. Ce changement était décidé en principe ; mais, sur les instances de la députation de Vaucluse, le ministre de la guerre fait savoir que ce changement de garnison n'aura pas lieu.

LA PROPRIÉTÉ DES CASERNES

Le ministre de la guerre vient de prescrire des dispositions spéciales pour la tenue et la propriété des casernes, ainsi que pour l'hy-

gière à observer dans chaque corps de troupe. Ces mesures doivent avoir leur effet immédiat.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMMUTATION DE PEINE

Judi, dans l'après-midi, le dossier contenant l'affaire Boge et Plot est arrivé de Paris adressé à M. le procureur général, à Angers.

Ce dossier contenait la commutation de la peine de mort prononcée contre deux habitants de Saumur, la femme Boge et le sieur Plot, aux assises dernières de Maine-et-Loire.

M. le Président de la République a commué leur peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

C'était à prévoir.

Le temps

Le mois de juin, qui s'était défendu tant bien que mal contre les secrets maléfices de saint Médard et de saint Barnabé, a définitivement sombré dans la pluie, — mais dans une pluie comme on en voit peu. Il faudrait remonter jusqu'au cœur de l'Afrique, jusqu'à ces pluies équatoriales que nous dépeint Stanley et dont s'arrose, entre temps, la mystérieuse forêt où se sont réfugiés les petits nains d'Hérodote, pour trouver l'équivalent du déluge au milieu duquel nous avons navigué pendant toute la journée de lundi. A proprement parler, il ne pleuvait pas : le ciel fondait en eau et les rares passants qui se hasardaient dans les rues avaient tout l'air de marcher au fond d'un fleuve.

Enfin, depuis dimanche, nous jouissons parfois d'une véritable température du mois de novembre. Pluies, vents froids et souvent bourrasques se succèdent. Et voilà que, pour comble de malchance, on signale de New-York la formation d'une nouvelle bourrasque qui atteindrait incessamment nos côtes. C'est trop, beaucoup trop, en vérité, pour la saison des chaleurs.

Souhaitons cependant une accalmie pour les courses de Verrie-Saumur qui, demain, promettent d'être brillantes si le temps veut bien y contribuer.

« UNION SAUMUROISE » SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Les dimanches 6 et 13 juillet 1890, continuation et clôture définitive du concours au fusil Gras, tir réduit, pistolet et carabine. Le tir aura lieu de 9 heures à 11 heures du matin, et de 4 heures à 3 heures du soir.

Distribution des prix le 20 courant, à 3 heures après midi.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square demain dimanche 6 juillet, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme

Le Bon Français, allégo (Dasque).

La Coupe d'or, fantaisie (Bléger).

Boléro de Rouveiolis avec introduction, solo d'alto.

Le Siège de Tuyen-Quan, avec chœur.

Le Bohémien, galop (Petit).

Le Chef de musique,
V. MEYER.

ACTE DE PROBITÉ

On écrit de Saumur au *Petit Courrier* :

« Un fonctionnaire des contributions indirectes effectuait son versement à la trésorerie de notre ville. Après réception délivrée par le caissier, le receveur des contributions indirectes s'est aperçu dans la soirée qu'un billet de 500 francs était resté dans le fond de sa poche.

» Aussitôt il s'est transporté au bureau des finances et a fait la remise de sa trouvaille aux trois employés présents. »

LES LIVRETS D'OUVRIERS

Le *Journal officiel* a publié hier le texte de la loi sur les livrets ouvriers.

Rappelons qu'aux termes de cette loi :

Le contrat de louage d'ouvrage, entre les chefs ou directeurs des établissements industriels et leurs ouvriers, est soumis aux règles du droit commun et peut être constaté dans les formes qu'il convient aux parties contractantes d'adopter.

Toute personne qui engage ses services peut, à l'expiration du contrat, exiger de celui à qui il les a loués, sous peine de dommages et intérêts, un certificat contenant exclusivement la date de son entrée, celle de sa sortie et l'espèce de travail auquel elle a été employée.

UN ARRÊT IMPORTANT

La chambre civile de la Cour de cassation a rendu avant-hier un arrêt dont l'importance pratique n'échappera à personne.

Il résulte, en effet, de cet arrêt qu'un officier ministériel qui a été frappé de destitution par décret présidentiel, pour motifs politiques et dans des circonstances complètement étrangères à l'exercice de sa profession, perd tous ses droits politiques et qu'il ne peut même pas se faire inscrire au barreau comme avocat.

Un triomphe chirurgical

Un chirurgien français éminent, M. le docteur Lannelongue, vient de tenter avec succès, à l'Hôpital des Enfants, une opération saisissante qui marquera dans les annales de la science.

Il a donné l'intelligence à une pauvre petite fille idiote, ce qui est le plus grand triomphe imaginable. Son scalpel a créé une pensée.

On verra là, sans contredit, une victoire de l'humanité sur la matière inerte, et la France a le droit de dire avec fierté que son corps médical n'a pas dégénéré et qu'il ne se laisse devancer par aucun autre dans la voie du progrès.

Sans doute, les savants n'ignorent pas comment la compression d'un cerveau amène la suppression de l'intelligence, et tout le monde connaît l'histoire du soldat auquel un éclat d'obus avait enlevé un morceau du crâne, ce qui mettait la cervelle à nu.

Si on touchait légèrement ce point, l'homme devenait subitement idiot, et, au contraire, il recouvrait toutes ses facultés aussitôt qu'on cessait de presser son cerveau.

Du reste, la paralysie s'explique de la même façon. Les malades, atteints de ce mal redoutable, voient leurs membres immobiles, perdent la parole et subissent d'autres phénomènes aussi cruels, parce qu'un épanchement de sang s'est produit à leur cerveau et a amené la formation d'un caillot qui, maintenu par la boîte osseuse du crâne, pèse sur tel ou tel endroit du cerveau et en empêche le fonctionnement partiel.

ANGERS. — *Un clerc d'avoué voleur.* — Un jeune clerc d'avoué de Paris, âgé de 16 ans, avait volé 1,000 francs à son patron. Il est venu les dépenser à Angers et s'est fait pincer par la police. Il ne lui restait plus que 440 fr. environ.

CHINON. — *Un empoisonnement.* — Le bruit court que toute la famille de M. Constantin, ancien maire de Cravant et vice-président du Comice de Chinon, aurait été victime d'un empoisonnement.

Treize personnes, dont les domestiques, seraient gravement malades.

LA FLÈCHE. — On écrit de cette ville à la *Sarthe* :

« A l'occasion du comice du canton de La Flèche et de Malicorne, devant avoir lieu dans le courant du mois d'août, une cavalcade va être organisée par une commission qui sera composée des personnes les plus influentes à La Flèche par leur situation, et appartenant à tous les partis politiques.

» Nous voyons là une entreprise du plus haut intérêt pour le commerce de notre localité. En outre, la composition de cette commission, et le concours de tous les partis, font prévoir et espérer une ère d'apaisement très à souhaiter pour notre ville. »

NANTES. — M. Maurice Sibille, député de Nantes, écrit aussi à l'*Union Bretonne* pour

expliquer que la lettre de M. Guibourg le justifie d'avoir affirmé que le maire de Nantes reçoit une indemnité de 6,000 fr. Il déclare même que l'explication de M. Guibourg est moins régulière et légale que l'indemnité pour frais de représentation.

L'*Union Bretonne* dit avec raison que M. Sibille se réfugie dans l'équivoque et les subtilités de langage.

D'un autre côté, M. Lechat, ancien maire de Nantes, écrit au *Progrès* pour confirmer ce que dit M. Guibourg de l'allocation spéciale votée au maire pour œuvres de charité. La cause est entendue.

Le *Bulletin pédagogique* de la Loire-Inférieure nous apprend que M. l'inspecteur d'Académie a eu le regret de prononcer la peine de réprimande contre un instituteur public.

Cet instituteur a fermé son école la veille de la première communion et continué de remplir les fonctions d'organiste à l'église.

Quel crime abominable !
S'il eût fermé son école pour conduire ses élèves à un enterrement laïque, il serait officier d'académie.

DUEL AU PISTOLET DE DEUX SINGES

On écrit de Montrichard au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Voici le récit d'un fait étrange qui vient d'arriver :

» Deux artistes d'un cirque ambulant, de passage dans la ville de B..., à la suite d'une vive altercation, résolurent de se battre en duel au pistolet.

» Les conditions étaient : tir à volonté à vingt-cinq pas.

» Impatients d'en finir le plus tôt possible, le lieu choisi pour le combat fut la piste elle-même.

» Deux balles furent échangées sans résultat.

» Deux singes savants, dressés à tirer le pistolet, tout en galopant à cheval sur un chien, avaient été, par hasard, spectateurs du duel.

» Ils virent sans doute là une leçon.

» Sitôt que les duellistes et les témoins se furent retirés, ces animaux, — élèves trop dociles, — trouvant à leur portée chacun un pistolet chargé, — à cinq pas au lieu de vingt-cinq — et presque en même temps, firent feu l'un sur l'autre, comme ils avaient vu faire.

» Au bruit des détonations, duellistes et témoins revinrent sur leurs pas et ne furent pas peu stupéfaits en relevant deux cadavres.

» L'un avait la tête trouée et l'autre la poitrine traversée.

» Les deux armes encore fumants gisaient à leurs côtés.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

X. — LE MARI ET LA FEMME.

Deluzy, revenu à la Forge, était dans son cabinet de travail, et s'occupait de dépouiller la correspondance qui était arrivée pendant son absence.

Bien qu'il eût des cheveux grisonnants et qu'il fût un peu trop chargé d'embonpoint, il ne différait pas beaucoup de ce que nous l'avons vu autrefois. C'était le même goût pour la richesse de la mise et pour les bijoux. En ce moment, dans une habitation perdue dans les montagnes, il portait un frais costume taillé évidemment par un bon faiseur. Ses doigts étaient chargés de bagues, et des boutons d'or filigrané garnissaient les manchettes et le devant de sa chemise en foulard blanc.

A mesure qu'il décachetaient les lettres entassées sur son bureau, le maître de forge fronçait le sourcil, grinçait des dents et marmottait avec colère : « Gredin ! fripon ! affreuse

canaille !... » Il y avait certains papiers timbrés qui lui causaient une vive exaspération. Il les froissait entre ses mains, frappait du pied et, quoique son impatience ne lui eût pas permis de les déchiffrer d'une manière complète, il les rejetait loin de lui.

Enfin sa colère parut être à son comble et il se leva.

— Que le diable les emporte tous ! gronda-t-il en se promenant dans son cabinet ; ne dirait-on pas une bande de loups enragés ? Après tant d'efforts pour éviter la faillite, se voir à la veille... C'est que rien ne me réussit plus ! L'affaire, qui avait si bien débuté à Londres, vient de tourner mal... Ces Anglais sont si retors, si avides ! Tout pour eux !... L'affaire de Russie pourrait mieux marcher sans doute, mais cet imbécile de Blaisot n'en finira pas.

Après avoir fait quelque tours dans la pièce, il se rassit.

— Comment me tirer de là ? poursuivit-il en prenant sa tête dans les mains ; restent les biens du vieux et de Joséphine ! Mais il y a un conseil de tutelle, des hommes de loi qui, à la moindre demande, opposent des difficultés interminables... Le vieux, dans sa folie, me hait

plus que la mort ; Joséphine se défie, et Victoire ne peut rien... Comment donc m'arranger jusqu'à ce que l'affaire de Russie soit lancée ?

On gratta doucement à la porte ; il alla ouvrir avec impatience et Mme Deluzy entra.

Victoire, bien qu'elle eût à peine trente ans, paraissait beaucoup plus âgée et le chagrin, comme nous l'avons dit, avait fait de cruels ravages sur ses traits, jadis si gracieux ; elle n'était plus que l'ombre d'elle-même. Elle avait des joues caves ; des rides se montraient déjà à l'angle de ses yeux, à la commissure de ses lèvres ; sa chevelure noire, autrefois si abondante, était sillonnée de nombreux fils blancs. En revanche, obéissant à un vœu de son mari, qui exigeait d'elle l'élégance qu'il avait pour lui-même, elle portait un peignoir de soie, et de gros diamants brillaient à ses oreilles.

Elle tenait un journal à la main et alla s'asseoir sur un canapé, comme si elle était fatiguée de venir de ses chambres au cabinet de M. Deluzy.

— Ah ! ça, que voulez-vous ? demanda le maître de forge avec humeur ; j'ai beaucoup d'affaires... et de fort vilaines affaires, je vous assure !

Victoire poussa un soupir.
— Toujours ! reprit-elle ; depuis longtemps, bien longtemps, je n'entends que des plaintes de ce genre...

— Bon ! interrompit Deluzy, allez-vous recommencer vos jérémiades ? Est-ce ma faute, à moi, si des événements de force majeure m'ont obligé de suspendre ma fabrication et de laisser improductif, depuis plusieurs années, un établissement industriel de premier ordre ? Pour couvrir ces pertes, j'ai dû recourir à des moyens... Enfin, ajouta-t-il avec une colère qu'il ne prenait pas la peine de cacher, ce n'est pas sans doute pour causer de cela que vous avez forcé ma porte ?

Victoire eut peine à retenir ses larmes.
— Non, mon ami, répliqua-t-elle, mais je viens de voir, dans le *Times*, une nouvelle qui touche une personne de notre connaissance et j'ai pensé que cette nouvelle pouvait vous intéresser.

En même temps, elle présentait à son mari le journal qu'elle avait à la main.

— De qui s'agit-il donc ?
— Du banquier Forster, que nous avons vu si souvent à Londres, pendant notre dernier voyage.

« C'était bien un second duel, — imitation du premier, sauf les témoins, — qui venait d'avoir lieu.
 « Dans ce siècle de science pour tous, où s'arrêtera l'instruction des animaux ! »

LES FÊTES DE BREST

De grandes fêtes auront lieu, à Brest, en l'honneur de l'escadre, qui, composée de trente-six bâtiments, dont douze cuirassés, est la plus belle qu'un amiral ait encore eue sous ses ordres. La commission chargée de l'organisation de ces fêtes a décidé que le punch qui sera offert à l'escadre le 13 juillet aura lieu au théâtre. Tous les officiers de l'escadre y seront invités, ainsi que les officiers supérieurs et des délégations d'officiers des armées de terre, les chefs des divers services de la marine, le préfet du département, le sous-préfet de Brest, etc., etc.

Cette fête promet donc d'être très brillante. Brest possédera alors sept amiraux : les vice-amiraux Zédé, préfet maritime de l'arrondissement de Brest, et Duperré, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, les contre-amiraux Alquier et O'Neill, commandant les 2^e et 3^e divisions de l'escadre de la Méditerranée, le contre-amiral Gervais, commandant la division cuirassée du Nord, les contre-amiraux Puech, major général, et Vivielle, major de la flotte à Brest. Nous ne faisons pas entrer en ligne de compte les chefs de service qui ont rang d'amiral, le directeur des constructions navales, le directeur du service de santé.

Jamais notre grand port militaire breton n'a vu une réunion de navires de guerre aussi importante, ni autant d'officiers supérieurs de marine.

Hélas ! c'est l'amiral Bergasse Dupetit-Thouars qui devait être au premier rang dans ces grandes fêtes maritimes !

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 juin 1890.

NAISSANCES

- Le 1^{er}. — Marie-Léontine-Marguerite de Francolini, rue Basse-Saint-Pierre.
 Le 2. — Marie-Joséphine Grignon, rue de la Visitation.
 Le 3. — Emma-Adèle-Louise Doineau, rue de Fenet ; — Victor-Maurice Gault, caserne de la Gendarmerie.
 Le 4. — Théophile Champion, rue des Moulins ; — Charles-Victor Montaudon, rue de Nantilly.
 Le 6. — Lucien-Pierre Theillaud, place de l'Hôtel-de-Ville ; — Eugénie-Marie-Louise Pommier, à l'Hospice ; — Henri Dubois, rue de l'Echelle.
 Le 7. — Jeanne-Jacqueline Lagneau, à l'Hospice.

Le 9. — Alfred-Pierre-Constant Billoteau, rue du Puits-Neuf.

Le 10. — Marie-Antoinette-Pauline Ruffin, rue Gambetta.

Le 11. — Georges-Abel-Louis Maillet, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 13. — Estelle-Augustine Motard, rue de l'Hermitage ; — Eugène-Antoine Bernier, à l'Hospice.

Le 14. — Abel-Germain Robine, Grand'Rue ; — Etienne-Alfred Duday, à Beaulieu ; — Gabrielle-Anne-Marie-Suzanne de Saint-Just, rue Beaurepaire.

Le 17. — Victor Davy, rue des Moulins.

Le 18. — Jean-Baptiste-René Bourreau, rue de Bordeaux.

Le 21. — Alexandre Gasnier, place de l'Arche-Dorée ; — Léon-Louis Rouault, rue Saint-Nicolas ; — Henri-Octave Guignard, rue de la Visitation ; — Eugène-Antoine-Joseph Breton, rue de Bordeaux.

Le 23. — Georges-Etienne Loyeau, rue de la Croix-Verte.

Le 24. — Jérémie-Alphonse-Raymond Féburier, rue de Lorraine.

Le 27. — Jules Cartier, à l'Hospice.

Le 28. — Marie-Antoinette Appert, à l'Hospice.

Le 29. — Clémence Bigot, route de Varains.

MARIAGES

Le 7. — Arthur Gabiller, tonnelier, a épousé Rosalie-Célestine Armange, femme de chambre, tous deux de Saumur.

Le 9. — Alphonse Roqué, plâtrier, de Montreuil-Bellay, a épousé Louise-Désirée Doceul, couturière, de Saumur ; — Paul Borien, propriétaire, a épousé Clémentine Poisson, propriétaire, tous deux de Saumur.

Le 14. — Adolphe Marouillat, bijoutier, a épousé Justine-Zoé Loyot (veuve), fleuriste, tous deux de Saumur.

Le 16. — Emile-Honoré Petit, menuisier, a épousé Eugénie Matrat, couturière, tous deux de Saumur.

Le 26. — Urbain-Joseph Huberdeau (veuf), représentant de commerce, de Chinon (Indre-et-Loire), a épousé Marie Vincent, sans profession, de Saumur.

Le 30. — Paul Proust, charron, a épousé Marie-Berthe-Céline Roux, couturière, tous deux de Saumur ; — Albert Milsonneau, cocher, a épousé Marie Duballet, couturière, tous deux de Saumur ; — Eugène Boutillé, domestique, de Mouterre-Silly (Vienne), a épousé Célestine-Zoé Menanleau, domestique, de Saumur.

DÉCÈS

Le 1^{er}. — Caroline Charton, sans profession, 50 ans, épouse Pierre-Joseph Beaupérin, place du Chardonnet ; — Auguste-Louis Martin, serurier, 24 ans, rue de la Visitation ; — Louise-Émilie Bodin, sans profession, 83 ans, veuve

Thomas-Victor Doré, rue du Portail-Louis ; — Jules Jagot, marchand, 60 ans, rue du Marché-Noir.

Le 2. — Jeanne Chatry, sans profession, 79 ans, veuve Urbain Guérineau, à l'Hospice ; — Émilie Renault, 44 ans, à l'Hôpital.

Le 3. — Gustave-Henri Bazot, 20 jours, ruelle Saint-Michel.

Le 4. — Élisabeth-Éléonore Verneau, propriétaire, 62 ans, épouse de Jean Joseph, place Saint-Michel.

Le 5. — Marie Roux, rentière, 79 ans, célibataire, place Saint-Pierre.

Le 6. — Louis Rousse, propriétaire, 75 ans, rue de la Croix-Verte.

Le 7. — Joseph-Clément Chuche, entrepreneur, 46 ans, rue de Lorraine.

Le 10. — Marguerite-Ernestine Vincent, 49 ans, Grand'Rue.

Le 13. — André-Émile Baronnet, 44 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 14. — Charles Legrand, 6 mois, rue de la Tonnelle.

Le 16. — Marie-Aimée-Joséphine-Françoise Leroy, propriétaire, 30 ans, célibataire, rue de l'Hôtel-Dieu ; — René Bellanger, cordonnier, 85 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Abel Garau, cordonnier, 66 ans, rue de Fenet.

Le 18. — Clémentine Mariet, sans profession, 68 ans, célibataire, à l'Hospice ; — Mathieu Bécharel, employé au Gaz, 59 ans, à l'Hôpital.

Le 21. — Abel-Germain Robine, 7 jours, Grand'Rue.

Le 22. — Augustine Argentier, religieuse, 51 ans, montée du Fort.

Le 25. — Lucien-Pierre Theillaud, 19 jours, place de l'Hôtel-de-Ville ; — Catherine-Rougier, sans profession, 70 ans, veuve Antoine Meyniel, à l'Hospice.

Le 27. — Alexandrine Collet, couturière, 20 ans, célibataire, rue Chanzy.

Le 28. — Louise-Joséphine Mortreux, lingère, 58 ans, épouse Augustin Chevalier, rue Pavée.

Le 29. — Jules Canard, 4 ans, route de Rouen.

Le 30. — Léon-Louis Rouault, 9 jours, rue Saint-Nicolas ; — Marie Porte, rentière, 67 ans, veuve François Saulais, rue de la Visitation.

FAITS DIVERS

POUR UN GÂTEAU

Une lamentable histoire de juges nous est arrivée de Bourges.

Un gamin de douze ans, parcourant les rues avec une bande de petits camarades, avait mis la main sur quelques gâteaux à l'étalage d'un pâtissier.

— Oui, mais ces initiales G*** F*** sont bien les siennes. Georges Forster... Et il est banquier dans la Cité.

— Au fait, réliqua le maître de forge avec une insouciance réelle ou simulée, que ce soit Forster ou un autre, que nous importe ? Nous avions, il est vrai, quelque relations amicales avec lui, quand nous étions à Londres ; mais, ces derniers temps, je n'ai pas eu sujet de m'en louer comme vous le savez sans doute, et, ma foi ! s'il lui arrive des désagréments, qu'il se dépêche... cela le regarde.

(A suivre.)

Un bourgeois à son domestique :
 — Joseph, j'ai demain rendez-vous pour une affaire importante : si je ne suis pas levé à sept heures, vous me réveillerez à midi.

Bébé fin-de-siècle :
 — Papa, maman m'a dit que tu allais être décoré pour le 14 juillet, est-ce vrai, dis ?
 — Oui, mon enfant.
 — Ah ! quel bonheur, il y aura des soldats à ton enterrement !

La concierge finissant de lire son feuilleton :
 — Que c'est beau ! s'écrie-elle toute palpitante. Pourvu que l'auteur n'aille pas mourir avant que ça soit fini !

Le pâtissier porta plainte ; l'enfant parut au tribunal correctionnel, accompagné de son père désolé et tout en larmes. Le père réclama son fils, promettant de mieux le surveiller à l'avenir.

Sans s'émouvoir des supplications touchantes de ce père, sans s'arrêter une minute au spectacle de l'exaltation où l'appareil et le cérémonial de la justice avaient mis ce jeune garçon que tout le monde plaignait, les juges ont prononcé, pour un gâteau, l'envoi du petit délinquant dans une maison de correction, soit neuf ans de détention.

L'enfant fut ramené dans sa cellule. Une heure après, on le trouva mort ; il s'était étranglé avec sa ceinture.

S'il avait volé des millions, il aurait été acquitté ou condamné à trois mois de prison avec mille égards.

Le mot de la fin de Guibonard, d'après Pierre Véron, du *Monde illustré* :

Hier, il expédiait une lettre chargée à l'adresse d'une de ses nièces. Et en post-scriptum il écrivait :

« Comme de nombreux détournements ont été commis à la poste en ces derniers temps, si par hasard tu n'as pas reçu cette lettre dans les quarante-huit heures, écris-moi immédiatement pour m'en informer. »

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE DE A. RIVAUD Chimiste breveté, à SAUMUR Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
 L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, dérangements d'intestins, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la Toilette et les Dents, préservatif certain contre les épidémies.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.
 Maison à Paris, 41, rue Richer

Exiger le nom de RICQLÈS
 EN VENTE ÉGALEMENT LES

PASTILLES A LA MENTHE
 DE RICQLÈS

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
 La plus riche en fer et en acide carbonique
 SOUVERAIN CONTRE :
 GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
 et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter MM. les Médecins.



LE GRESHAM

C^e Anglaise d'Assurances sur la Vie fondée à Londres en 1844
 Actif : 108 Millions 578,528 fr. 98
 ASSURANCES VIE ENTIÈRE, MIXTES, À TERME FIXE
 Extra risques modérés de Guerre et de Voyages
 RENTES VIAGÈRES
 Payables sans frais au taux de 4, 4, 1/2, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.
 Montpellier... 4 fr. 75 —
 Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Remandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAVÉ RODET, propriétaire-gérant.

— Forster ! Diable ! que lui est-il arrivé ?
 — On vient de l'emprisonner, sous l'accusation d'émission et peut-être de fabrication de fausses bank-notes.

— En prison ! fausses bank-notes ? répéta Deluzy devenant sérieux tout à coup. Lisez-moi l'article du *Times*, Victoire, ou plutôt traduisez-le moi, car vous avez mieux l'habitude de la langue anglaise.

Victoire s'empressa de traduire en français l'article du journal ; il était à peu près ainsi conçu :

« Depuis quelque temps, le commerce de Londres et de plusieurs villes industrielles de l'Angleterre était alarmé par la circulation d'un grand nombre de bank-notes fausses. Elles étaient imitées avec une telle perfection que les plus habiles s'y laissaient prendre, et les pertes des négociants, comme celles de la banque, s'élevaient à une somme considérable.

« Un banquier de la Cité, M. G... F..., vient d'être surpris en flagrant délit d'émission de ces fausses valeurs. Ayant été conduit devant le juge, il a subi un interrogatoire, après lequel on a demandé pour cautionnement cinquante mille livres, ce qui prouve

Etude de M^e H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, 4, rue Pavée.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Au profit de M^{me} Geneviève-Marie Rouy, épouse de M. Auguste-Eugène Plais, propriétaire, ancien notaire, avec lequel elle demeure actuellement à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 43, et précédemment à Villiers-au-Bouin (Indre-et-Loire),

Contre le sieur Plais, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié, Il appert que ladite dame Plais a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de Saumur.

Saumur, le 4 juillet 1890.
LECOY.

Etude de M^e GUERTIN, avoué-licencié à Chinon.

A VENDRE

Aux enchères publiques

BIENS IMMEUBLES

Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent et Chenet-les-Tuffeaux, arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 27 JUILLET 1890, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur.

On fait savoir :

Qu'à la requête de M. Armand Rogereau, fabricant de vinaigre, demeurant à Angers, place Eyraud, agissant au nom et comme tuteur datif des mineurs Armande et Gabrielle Huberdeau, issues du mariage de Urbain-Joseph Huberdeau avec feue Marie Rogereau,

Ayant pour avoué M^e Charles-Émile GUERTIN, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de Chinon, demeurant dite ville,

En présence ou lui dûment appelé de M. Patrice Carré, cultivateur, demeurant à Saint-Patrice, en sa qualité de subrogé-tuteur desdites mineurs Huberdeau,

En vertu d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Chinon, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-dix, homologatif d'une délibération du conseil de famille desdites mineurs Huberdeau, prise sous la présidence de M. le juge de paix de Chinon, le premier mai 1890,

Il sera procédé, aux jour lieu et heure ci-dessus indiqués, par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, en trois lots, des immeubles ci-après désignés, appartenant auxdites mineurs Huberdeau.

DESIGNATION

Premier lot.

Une propriété, située ruelle de Moc-Baril et route du Pont-Fouchar, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant environ onze ares, renfermée de murs, comprenant un bâtiment composé de : au rez-de-chaussée, deux chambres, caves, cellier ; au premier étage, trois chambres et deux cabinets ; pompe, bassin et jardin fruitier ; le tout joignant au couchant la ruelle de Moc-Baril, du levant Soudier, du nord la route du Pont-Fouchar, et du midi Dédé.

Deuxième lot.

Une maison, située commune de Chenet-les-Tuffeaux, composée d'un cellier, chambre au-dessus, grenier régnant sur le tout, jardin sur le coteau, vis-à-vis de la maison, le tout contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant du couchant la rue, du levant Hannot, du nord l'ancien chemin, et du midi Girard, du Chapeau.

Troisième et dernier lot.

Onze ares de vigne, situés au lieu dit la Barbotière, commune de Chenet-les-Tuffeaux, joignant d'un côté Louis Tomberon et d'un bout la Châtaigneraie de M^{me} Duhou.

MISES A PRIX :

Les enchères seront reçues sur les

mises à prix ci-après fixées par le jugement qui a ordonné la vente, savoir :

Le premier lot sur la somme de quatre mille francs, ci..... 4.000

Le deuxième lot sur celle de huit cents francs, ci..... 800

Et le troisième et dernier lot sur celle de cent francs, ci 100

Total des mises à prix : quatre mille neuf cent francs, ci..... 4.900

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1° A M^e BRAC, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;

2° Et à M^e GUERTIN, avoué à Chinon, poursuivant la vente.

Fait et rédigé, le présent original de placard, par l'avoué soussigné.

Chinon, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-dix.

Enregistré à Chinon, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, folio 31, case 16. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Signé : DE COURSON.

Etude de M^e TESSIER, notaire à Doué.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite

UNE MINOTERIE

Située au centre de la ville de Doué,

Avec droit au bail des lieux où elle s'exploite.

La machine à vapeur, en bon état, peut être utilisée pour un autre usage.

S'adresser, pour traiter, à M^e TESSIER, notaire. (526)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain

UNE MAISON

Située rue de la Croix-Verte, n° 50,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, petite cour à côté, caves et buanderie ;

Trois chambres à coucher et un cabinet ;

Deux greniers et une mansarde, jardin devant, pompe dans le jardin.

S'adresser, pour visiter, à M. CHEVALIER, pépiniériste, route de Rouen, et, pour traiter, à M. GUYVEAU, à Montrenil-Bellay.

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

A Louer présentement

DEUX MAISONS

Dont toutes les chambres sont parquetées, AVEC BOSQUETS, situées aux Rosiers, sur les bords de la Loire.

VUE SPLENDIDE

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

A VENDRE ensemble ou séparément, Voitures, Harnais et Marchandises,

dans une sous-préfecture de Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER de suite pour cause de départ, Belle Maison bourgeoise, rue Nationale, n° 7, avec JARDINS, EAU de LOIRE et GAZ. S'adresser à M. SÈVE, qui l'habite. (530)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

MERCERIE EN GROS

Maison L. Vinsonneau

On demande un Apprenti.

M. Boret-Lambault, à Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires. (450)

UN JEUNE HOMME, ancien orfévre, demande place de COCHER ou VALET de CHAMBRE.

S'adresser aux initiales H. V., 3, rue Mareuillette.

PILULES BEECHAN

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAN purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames. Préparées par THOMAS BEECHAN, à St-Helens (Angleterre) Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seuls Représentants pour la France et ses Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 22, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ? Avez-vous des pellicules ? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

A LOUER Maison avec Jardin

ÉCURIE ET SERVITUDES

Rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser 6, rue du Temple.

AVIS

Les bureaux de M. CESBRON, agent général de la Nationale, compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 9.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 O/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailly, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20 ; — par 3 kilos, 4 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

SUCRE, 1^{er} choix, le kilog, 1 fr. 05.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOËL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 49, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.